INCENDIE VOLONTAIRE AU QD QMC : LE COURAGE DES AGENTS, LA FAIBLESSE DE LA DIRECTION !

UFAP UNSa Justice
CP Valence

Ce 19 novembre, en début de soirée, l'alarme incendie a retenti au quartier disciplinaire du secteur des longues peines. En effet, un des détenus placés en cellule disciplinaire, suite à de graves menaces sur les personnels, s'est imaginé se soustraire à ses responsabilités en provoquant volontairement un incendie.

Il a risqué la mort. Il ne s'est pas posé la question.
Il a mis en danger ses voisins. Il ne s'est pas posé la question.
Il a risqué l'embrasement du bâtiment. Il n'en avait cure.

Ce sont pourtant les agents qui sont intervenus, l'ont secouru et lui ont prodigué les premiers soins, y compris lorsque celui qu'ils sauvent est précisément celui qui les menaçait. Voilà le professionnalisme pénitentiaire.

ET MAINTENANT, QUELLES SUITES ?

Nos procédures imposent de traiter cet acte comme une crise suicidaire. Résultat : cellule de protection d'urgence pour 48 heures maximum, puis retour au confort de la cellule d'origine. Face à une population pénale toujours plus violente, c'est un aveu de faiblesse. Les décisions médicales relèvent des soignants, mais elles ne dispensent pas l'administration de répondre aux menaces et à la mise en danger des personnels.

LE FEU NE DOIT PAS DEVENIR UNE CLÉ DE SORTIE !

Selon nos informations, la direction a validé la sortie en urgence du QD du détenu de la cellule voisine « au cas où », alors qu'il n'avait inhalé aucune fumée. Il ne faudrait surtout pas qu'il développe un syndrome post-traumatique…

Nous demandons sur quels éléments précis cette décision repose. Évacuer face à un danger et décider de la suite d'un placement disciplinaire sont deux choses différentes. **Cette décision hors-sol fera jurisprudence dans l'esprit de la population pénale, et nous risquons de voir se multiplier les copycats.**

L'AUTORITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE !

Madame la Directrice, depuis votre arrivée le 1er septembre, vous semblez avoir trouvé les foyers de désordre du CP de Valence : l'organisation du service des agents, leurs plannings et le port de leur gilet pare-lame. Sur ces sujets, quelle détermination ! La consultation des personnels, superflue. Celle de leurs représentants, encombrante.

Mais face à un détenu qui incendie sa cellule, votre main tremble. **Fermeté envers les personnels, prudence envers les détenus, et le courage laissé à ceux qui tiennent les coursives : cette répartition des rôles, nous la refusons.**

À FORCE D'OUVRIR LES PARAPLUIES, IL NE FAUDRAIT PAS OUBLIER QUI EST ALLE AU FEU !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige des félicitations officielles pour les agents.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige un accompagnement à la hauteur des risques encourus.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige des suites disciplinaires et judiciaires adaptées aux faits.

CE SOIR-LA, LES AGENTS ONT MAITRISÉ L'INCENDIE.

Madame la Directrice, il vous reste à démontrer que vous maîtrisez autre chose que leurs plannings, et que votre autorité ne se limite pas à vérifier s'ils portent bien leur gilet pare-lame !

Ce soir-là encore, malgré l'heure, l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** était aux côtés des agents, comme elle l'est depuis l'ouverture du CP de Valence. Dans l'après-midi, elle s'était déjà rendue aux urgences de Valence pour soutenir un camarade blessé lors d'une formation.

À Valence, l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** n'est pas dans l'effet de manche, elle est dans l'action !

Du 3 au 10 décembre, votez et faites voter l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence !**

Valence le **20 novembre 2026**
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE

Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice chemin Joseph Astier - 26000 Valence
fabrice.salamone@justice.fr - f.salamone@ufap.fr – ***04 26 52 61 18*** -